



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Train-d-enfer-deux-Tchernobyl>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau en action > Campagnes et mobilisations nationales > Archives campagnes > Transports nucléaires > Archives suivi des transports > Train d'enfer : transport La Hague-Gorleben (5-9 novembre 2010) > Communiqués de presse - Pressemitteilungen - Press Releases > **Train d'enfer - deux Tchernobyl passent dans votre gare les 5 et 6 novembre 2010**

2 novembre 2010

Train d'enfer - deux Tchernobyl passent dans votre gare les 5 et 6 novembre 2010

Communiqué de presse du Réseau "Sortir du nucléaire"

Le transport de déchets radioactifs allemands de la Hague à Gorleben concentre deux fois plus de radioactivité que le total des pollutions radioactives émises par la catastrophe de Tchernobyl en 1986.

Ce transport traversera la France d'ouest en est, puis la majeure partie de l'Allemagne. Il passera par des dizaines de villes, à proximité de millions de riverains...

Or le Ministère de l'environnement de Basse-Saxe (Allemagne) nous a appris que l'inventaire officiel de radioactivité du transport des 5 et 6 novembre 2010 s'élèvera à **3917.4 péta becquerels (Pbq)**. À quoi comparer un montant aussi élevé de radioactivité ? Selon une étude du ministère de l'énergie des États-Unis, **la radioactivité émise lors de l'accident de Tchernobyl représente 1900 péta becquerels [i]**. Le « train d'enfer » concentre donc une radioactivité plus de deux fois supérieure à la radioactivité émise lors de la plus grave catastrophe nucléaire connue à ce jour : Tchernobyl !

Si un accident ou un attentat arrivait à ce convoi, l'Europe entière serait contaminée. Mais **la responsabilité financière maximale d'Areva serait limitée à 22,9 millions d'euros[ii]**. Qui peut croire qu'un accident impliquant une telle radioactivité coûterait aussi peu ? Si un acte terroriste ou un séisme provoquait la dispersion de la radioactivité du transport nucléaire, Areva serait quasiment déchargée de toute responsabilité. **Ce transport criminel et irresponsable roulera donc sans assurance réelle.** L'industrie nucléaire fonctionne grâce à un régime dérogatoire permanent, offert par l'État sans aucune consultation démocratique, au risque de contaminer l'Europe pour des dizaines de milliers d'années. L'exploitant nucléaire n'assume pas ses responsabilités : on comprend mieux pourquoi l'électricité produite par les réacteurs nucléaires paraît économiquement compétitive.

Le Réseau « Sortir du nucléaire » a écrit à Areva et à l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) pour savoir quel niveau de radioactivité contiendra le convoi. Notre démarche s'appuie sur la loi sur la

transparence en matière nucléaire (dite loi TSN). Mais ni l'ASN ni Areva n'ont répondu à notre courrier. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes tournés vers l'Allemagne pour obtenir des informations. **La "transparence" du nucléaire français a montré, une fois de plus, ses limites.**

Inventaire à télécharger



inventaire du Ministère de l'environnement de Basse-Saxe

Notes

[i]Health and environmental consequences of the Chernobyl nuclear power plant accident, U.S. Department of Energy, 1987.

[ii]Ce régime est défini par la convention de Paris du 29 juillet 1960 modifiée, sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire et la convention complémentaire de Bruxelles du 31 janvier 1963 modifiée. Ces conventions ont ensuite été introduites dans les différents droits nationaux des pays signataires (en France, la loi n° 68-943 du 30 octobre 1968 modifiée, en Allemagne, la loi du 23 décembre 1959 modifiée).